

Forces conventionnelles et armement atomique

Autor(en): **Léderrey, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **106 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Forces conventionnelles et armement atomique¹

En recherchant « un procédé de combat valable pour ceux qui ne possèdent qu'un armement conventionnel », le major Pittet a courageusement entrepris l'étude d'un problème bien difficile à résoudre par la Suisse, surtout si l'on admet qu'elle doive « lutter seule contre un adversaire utilisant l'arme A ».

Certes, nous ne sommes décidés à ne requérir l'aide de personne pour défendre une neutralité qu'aucun de nos voisins immédiats ne menace. Toutefois, si nous étions attaqués en même temps qu'eux, une collaboration s'imposerait : *nolens, volens*, nous ne serions plus seuls. Ne prévoit-il pas cette éventualité, le major Pittet, lorsqu'il écrit : « Si l'on n'est pas assez fort pour battre l'ennemi, il faut durer et *attendre que d'autres l'aient battu* ».

Selon toute apparence, on peut admettre que nous ne serions menacés que dans le cas d'une guerre européenne. Pour l'instant, c'est l'arme atomique qui l'empêche : l'OTAN ayant déclaré que si elle était attaquée, elle en ferait un usage *tactique*, soit localisé dans ses effets, les Russes ont fait savoir qu'à un emploi de ce genre ils rétorqueraient par des bombes *stratégiques*. Quoi qu'il en soit, les grandes puissances qui détiennent ces moyens infernaux de destruction, continuent à les perfectionner, tout en développant simultanément leurs *forces conventionnelles*. Comment expliquer cette mesure, en apparence superflue, si ce n'est par la possibilité qu'elles envisagent de devoir faire intervenir ces dernières pour affronter celles d'un adversaire, lancées à l'attaque sous le couvert de la menace de représailles atomiques.

¹ Une réplique à l'article du major Pittet paru dans le numéro d'août 1961 de la R.M.S.

D'ailleurs, l'Asie et l'Afrique n'offrent-elles pas la preuve que l'on peut se battre sans l'arme atomique ?

Au risque de passer pour un « esprit atteint de sclérose intellectuelle » nous n'admettons donc pas que « toute appréciation de la situation qui n'est pas faite en fonction du danger atomique *ne vaut rien* ». Et sans méconnaître le renfort qu'apporteraient des armes atomiques à notre défense, ce serait, croyons-nous, attribuer une importance exagérée à ces quelques moyens de représailles que de prétendre : « Notre armement *uniquement* conventionnel pourrait attirer un adversaire ».

D'autres motifs, plus sérieux, pourraient inciter cet adversaire à nous attaquer. Quels sont-ils et dans quelle mesure nécessiteraient-ils le recours, par l'agresseur, à l'arme atomique ?

D'emblée nous avons écarté la menace de nos voisins immédiats. A l'exception de l'Autriche neutre, tous font partie de l'OTAN, dans laquelle nous sommes enclavés, et qui a tout intérêt à laisser à la Suisse le soin de couvrir le flanc sud du front Centre-Europe qu'elle forme, face à l'Est. Inversement, tout mouvement tournant tenté, du Nord et de l'Est, à travers la Suisse, devrait être mené avec une rapidité et des moyens (parachutistes, troupes aéroportées) excluant l'emploi d'armes atomiques. Et ce n'est pas en recourant à leurs effets anéantissants que l'envahisseur parviendrait à tirer le meilleur parti de nos ressources (dépôts, usines, main-d'œuvre) et encore moins à gagner notre peuple à son idéologie.

C'est dire, sans prétendre être mieux qualifié que le major Pittet pour apprécier la situation, que nous ne sommes pas, comme lui « à peu près certain que les opérations seront précédées d'un *premier choc atomique* destiné à écraser le dispositif en place, afin de faciliter le développement des actions ultérieures ». Dans la « phase d'attente » (de ce premier choc, vraisemblablement), comme « il s'agit tout d'abord que nous assurions la *survie* de nos troupes », le major n'entre-

voit « qu'une seule solution, une forte dispersion alliée à la mise à couvert dans toutes les cavernes que nous pourrions creuser ». Bien que difficilement réalisable dans la mesure souhaitée, l'idée est excellente. Cependant, ajouter : « Ces cavernes auraient en outre l'avantage de pouvoir être utilisées par la population *en cas de départ de la troupe* » laisse supposer que, jusqu'à ce moment-là, c'est la population qui devrait subir le premier choc atomique... s'il a lieu, ce dont, pour les motifs mentionnés plus haut, nous doutons.

Cela ne nous empêche pas d'approuver pleinement les lignes concernant la nécessité d'une *préparation technique et morale du peuple*, menacé qu'est celui-ci, sinon par l'arme atomique, du moins par l'*aviation*.

Le développement fabuleux de cette arme efface les limites entre le front et l'arrière. *A elle seule*, de jour comme de nuit, elle décèle et, par son armement, interdit tout grand rassemblement ou toute longue colonne de troupes.

Que cette menace modifie profondément les procédés de combat, que l'on doive recourir à l'imbrication des forces pour *atténuer* les effets de l'arme atomique, cela paraît évident. Mais admettre que ce soit « le seul procédé encore valable pour *empêcher* l'ennemi d'utiliser ses armes A » semble une conclusion par trop optimiste.

La *défense stratégique* qui nous est imposée revêt une forme à la fois statique et dynamique. Dans le premier cas, ancré dans le terrain, on s'efforce d'arrêter, sinon de freiner l'envahisseur, pour permettre, dans le second, de le surprendre et de l'anéantir par une intervention sur ses flancs ou ses arrières. Cette dernière opération requiert des troupes mobiles, dont le succès dépend du coup d'œil des chefs, comme aussi de leur habileté à tirer parti du *terrain*. Celui-ci, dans les deux cas, joue donc un rôle capital. C'est lui qui détermine les *voies de pénétration* d'un envahisseur et qui s'offre aussi pour les barrer ou les flanquer. La valeur des ouvrages construits à cet effet est cependant quasi nulle s'ils ne *s'adaptent pas rigoureusement au sol* : tout ouvrage repé-

rable ou repéré risquant d'être détruit ou tout au moins neutralisé.

Ne serait-ce pas le cas des « mîles de résistance », préconisés par l'auteur, s'ils devaient être suffisamment *vastes* pour « être occupés par de grandes unités » ? Exposés à être copieusement bombardés d'emblée et probablement investis, à quoi serviraient les vastes (?) couloirs menacés entre eux, si ce n'est à favoriser la pénétration de l'envahisseur ?

Ici se pose la question d'un procédé de combat considéré, à tort selon nous, comme périmé. Le major propose de « renoncer volontairement et systématiquement à tout *front défensif* ». Forcé, il le sera sans aucun doute, mais ce n'est pas qu'une ligne. C'est la partie avancée d'une *position défensive*¹ englobant tout le territoire et dans la profondeur de laquelle nous devons combattre. A cette intention nous nous efforçons judicieusement d'augmenter la puissance de feu (notamment de l'infanterie) et la mobilité de nos *forces conventionnelles*, sans avoir l'intention, déjà arrêtée « d'abandonner volontairement des territoires importants ». Les procédés de combat qu'énumère le major Pittet pour neutraliser les effets de l'arme atomique ne diffèrent pas sensiblement de ceux que nous impose déjà la *menace aérienne*.

Concluons : Dans une guerre déclanchée en Europe, avec ou sans arme atomique, même sans espoir de vaincre, nous voulons tout mettre en œuvre pour *durer* le plus longtemps possible — sur ce point nous sommes d'accord avec le major Pittet dont les vues sont intéressantes — et tout d'abord pour prouver, par le sérieux de nos préparatifs, que nous ferions payer cher toute tentative de violer notre neutralité.

Colonel E. LEDERREY

¹ Nous nous proposons de revenir sur ce sujet dans un prochain numéro.